

Données sociales 2025

LANCEMENT DE LA CAMPAGNE

La [plateforme Données Sociales](#) rassemble l'ensemble des enquêtes au sein d'une seule : le Rapport Social Unique ; Handitorial ; le Rapport Annuel sur la Santé, la Sécurité et des Conditions de Travail (RASSCT) ; GPEEC.



1. Modalités de la campagne

Vos identifiants et mots de passe restent les mêmes que lors de la dernière campagne. Nous vous invitons à modifier votre mot de passe et à mettre à jour les informations de contact.

L'application permet un pré-remplissage optimal via un import de votre DSN/Fichier d'échange consolidé/fichier SIRH agent par agent, tout en garantissant l'anonymat et la protection de vos données.

La fin de la collecte est fixée au **31 octobre 2026**.

Nous vous rappelons que si votre entité n'avait pas d'agent territorial rémunéré en 2025, vous devrez déclarer un RSU « à vide » (il est précisé que cette action ne vous prendra que très peu de temps). Si la collectivité est dissoute, vous devez envoyer l'avis de dissolution à l'INSEE :

sirene-secteurpublic@insee-contact.fr

Tel. : 02.38.69.52.60

Afin de vous aider à valoriser pleinement vos données sociales issues de la saisie, un rapport synthétique automatisé, reprenant l'essentiel des informations et indicateurs, vous est proposé consécutivement à la validation de votre RSU.

*Notre mission,
faciliter
les vôtres !*

2. Une assistance et des ressources à disposition

Vous trouverez un guide utilisateur, une FAQ ainsi qu'une vidéo de présentation de la plateforme sur le site <https://donnees-sociales.fr/>.

Nous vous proposons des demi-journées d'accompagnement :

- Pour les nouveaux arrivants chargés de la saisie : prise en main de l'outil
Le mardi 5 mai 2026 de 9h à 11h30 ou le mardi 12 mai de 14h à 16h30
Vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire en cliquant [ICI](#)
- Pour les agents qui souhaitent gagner en confiance : optimisation de votre saisie dans l'application Données Sociales
Le mardi 5 mai 2026 après-midi ou le mardi 26 mai 2026 de 14h à 16h30
Vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire en cliquant [ICI](#).

Une assistance personnalisée est à votre disposition tout au long de la campagne. N'hésitez pas à contacter Alexandra GIRAUD ou Sabine ARNAUD par courriel (à privilégier) à l'adresse emploi@cdg85.fr en cas de problème/question.

La saisie du RSU via l'application permet d'avoir accès à d'autres synthèses :

- Une synthèse avec FOCUS sur l'absentéisme, la rémunération, le RASSCT, les risques psychosociaux, l'égalité professionnelle
- Une fiche repère permettant de comparer vos données à un échantillon de collectivités de la même strate (les fiches repères seront communiquées en fin de campagne sur notre site internet ou sur demande pour un échantillonnage différent),
- Un outil LDG.

Ces documents seront accessibles, sur demande, auprès du service Emploi à l'adresse emploi@cdg85.fr.

3. Informations complémentaires

- **Pour les collectivités adhérentes au contrat assurance statutaire :**

Après intégration, il vous est proposé un import complémentaire permettant d'alimenter les indicateurs relatifs aux accidents de travail et aux maladies professionnelles. Cet import est possible pour les collectivités adhérentes au contrat groupe assurance statutaire mis en place par le Centre de Gestion. Pour en disposer, il faut se connecter à son espace client du groupe assurance, partie « Déclaration de l'absentéisme ». Nous attirons votre attention sur le fait que la création du compte ouvre la voie à une dématérialisation totale (vous ne recevrez plus de relevés papier). Eventuellement, le service assurance statutaire se tient à votre disposition pour tout complément d'information à ce sujet au 02.55.36.00.55 (Marina LERAY).

- **Pour les collectivités adhérentes à la prestation paie du Centre de Gestion :**

Les fichiers DSN sont accessibles sur votre espace Pléiade. Vous trouverez [ICI](#) une procédure de récupération des fichiers DSN

- **Pour les collectivités utilisant un fichier d'échange :**

Des éditeurs SIRH proposent un fichier d'échange consolidé au format .txt. Cet import « fichier d'échange » concerne principalement les collectivités de taille importante.

Certains éditeurs proposent un fichier d'échange APA « agent par agent ». L'import APA a pour but d'alimenter le RSU à partir de données individuelles extraites depuis un SIRH. Pour toutes informations complémentaires, nous vous invitons à contacter votre éditeur SIRH.

Le 27/04/2026

Le service Emploi